



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET INNOVATION SOCIALE



FORMATION

Améliorer la qualité des relations sociales en entreprise

Se parler et savoir s'écouter pour résoudre les problèmes au quotidien, trouver des compromis sur l'organisation du travail, les conditions de travail... Voilà des finalités du dialogue social qui paraissent bien naturelles en théorie.

Parce que mettre en place un dialogue constructif entre direction, encadrement, employés et représentants du personnel n'est pas une évidence dans la pratique, l'Aract Auvergne – Rhône-Alpes propose une formation pour répondre aux besoins des parties de renforcer leurs compétences à dialoguer, à se concerter et à négocier.

Cette formation est proposée dans le cadre du dispositif ARESO (Appui aux **RE**lations **SO**ciales).



Public concerné

Cette offre modulable s'adresse en priorité à la direction et aux représentants du personnel, mais elle peut associer l'encadrement et des employés. Il s'agit d'une offre de formation paritaire en intra-entreprise, pour des groupes de 6 à 12 personnes.

Objectifs de formation

- Identifier et comprendre les points de blocage et les dysfonctionnements du système de relations sociales au sein de l'organisation.
- Mettre en oeuvre des méthodes et des outils pour mieux fonctionner au quotidien, anticiper la dégradation des relations, gérer les tensions, appréhender une négociation difficile ou améliorer des pratiques de concertation.
- Développer ou parfaire des habiletés relationnelles utiles au dialogue constructif.

Trois modules

L'offre s'articule autour de trois formations qui peuvent composer une réponse sur mesure aux besoins des entreprises. Chaque module traite un sujet particulier nécessaire à l'amélioration des relations sociales. Les modules peuvent être conduits indépendamment ou se combiner.

Module 1 : Améliorer les relations sociales dans l'entreprise

- ✓ Comprendre le système de relations entre les acteurs de l'entreprise : direction, encadrement, représentants du personnel et employés
- ✓ Identifier les indicateurs de la qualité des relations sociales
- ✓ Comprendre les causes de la dégradation des relations sociales
- ✓ Identifier les moyens pour (r)établir des relations sociales constructives dans l'entreprise

Module 2 : Mettre en place un dialogue social constructif entre la direction et les représentants du personnel

- ✓ Acquérir des outils pour réaliser un diagnostic du dialogue social dans son entreprise
- ✓ Identifier l'économie du conflit relationnel
- ✓ Comprendre le point de vue et la posture de l'autre partie
- ✓ Définir les conditions d'un dialogue social efficient

Module 3 : Conduire ensemble une négociation

- ✓ Créer un climat favorable aux négociations
- ✓ Acquérir des bases méthodologiques communes en négociation (méthode NBI)
- ✓ Expérimenter une méthode dans l'entreprise pour aboutir à des accords constructifs et durables

Méthodes pédagogiques

Chaque module prévoit une alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Ces dernières sont destinées à :

- Introduire des notions nouvelles
- Expérimenter des manières de faire ou des méthodes en vue d'ancrer les apprentissages

Ces modules peuvent se décliner sous forme de formation-action en s'appuyant sur une action concrète inscrite dans le champ des relations sociales. Par exemple : la négociation d'un accord d'entreprise, le passage des IRP au CSE...

Les contenus et modalités pédagogiques sont ajustables en fonction de la spécificité de la demande et des besoins.

Les formateurs

Ces formations visent à faire bénéficier les entreprises de l'expérience acquise depuis 1996 par le dispositif d'Appui aux Relations Sociales (ARESO). Ce dispositif public intervient dans les situations de relations sociales tendues ou inefficaces. La pratique des intervenants ARESO s'appuie sur les enseignements tirés de plusieurs centaines d'interventions réalisées au sein d'entreprises de toute taille et tout secteur d'activité. Les formateurs qui dispensent les contenus sont issus de ce réseau de compétences ; ce sont des professionnels des relations sociales en entreprise, chargés de mission du réseau Anact-Aract, agents des services du travail et consultants.

Modalités

Cette formation conjointe requiert l'adhésion de la direction et des représentants du personnel.

Une première rencontre a lieu avec les parties afin d'identifier les problématiques spécifiques de l'entreprise en matière de relations sociales, préciser les attentes de chacun et les objectifs de la formation. Elle permet aux formateurs d'ajuster les contenus et les modalités pédagogiques aux spécificités de l'entreprise.

Les coûts pédagogiques et l'organisation matérielle de la formation sont pris en charge par l'entreprise.

Le prix, net de taxes, pour un module de formation classique d'une journée est de 3000€, soit un coût moyen par participant comparable aux formations catalogue en inter-entreprises.